



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104140</b>	De <b>M. Jean-Pierre Decool</b> ( Non inscrit - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enfants	<b>Tête d'analyse</b> >santé	<b>Analyse</b> > administration de traitement. école. réglementation.
Question publiée au JO le : <b>20/06/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la réglementation relative à l'administration de médicaments aux élèves à l'occasion du déjeuner en restauration scolaire. Il lui demande si un membre du personnel communal est autorisé à administrer à un élève, sous prescription médicale, un antihistaminique dont la posologie exige une prise sur le temps de la pause méridienne.